

*Communiqué du 15 juin 2021*

*Grâce à la Suisse, Alain Cocq a pu devenir maître de sa fin de vie*

*Alain Cocq a bénéficié d'un suicide assisté, à Berne, ce mardi 15 juin 2021*

*Le président de l'ADMD était à ses côtés*

Une nouvelle fois, un Français est obligé de s'exiler en Suisse pour obtenir le droit de mourir dans la dignité. Le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel, s'est tenu aux côtés d'Alain Cocq le tout dernier jour de sa vie, à Berne (Suisse), tout comme son fidèle aide-soignant. Il était important que l'ADMD soit ainsi aux côtés de celui qui a porté ce combat pour la liberté, ces dernières années.

Depuis trente ans, Alain Cocq était atteint d'une maladie orpheline. La médecine était impuissante à le guérir, la société était impuissante à lui procurer la qualité de vie à laquelle il aspirait légitimement.

Après des années de lutte, dans une lettre au président de la République, Alain Cocq, épuisé et résolu, demandait le droit de mourir. Mais comme Vincent Humbert avait reçu un refus du président d'alors, Jacques Chirac, Alain Cocq a reçu une lettre de refus de l'actuel locataire de l'Élysée...

Comme il n'était pas arrivé dans les tout derniers jours de sa vie, la loi actuelle ne le concernait pas. Il n'était pas non plus apte à bénéficier de soins palliatifs, par ailleurs si faiblement dotés dans notre pays. Ses deux tentatives de mourir de faim et de soif (septembre et octobre 2020) ont avorté : la souffrance était trop difficile à supporter.

Ces morts à l'étranger sont indignes de notre pays. Car à la souffrance générée par la fin de vie s'ajoute l'exil, seulement accompagné de quelques proches. Néanmoins, il faut remercier les associations suisses d'accueillir ainsi des étrangers pour les aider à mourir paisiblement.

Les Français sont très largement favorables à la légalisation de l'aide active à mourir. Les députés sont aussi majoritairement favorables à l'aide active à mourir. Le président de la République et le Premier ministre (qui n'a toujours pas répondu à la lettre adressée par 300 députés demandant la réouverture de la discussion parlementaire) doivent sortir de leur conservatisme et réagir.

La loi Leonetti de 2016 est une aberration française, que nul autre pays au monde n'a adopté et qui laisse de côté les malades atteints de maladies neurodégénératives.

Le président de l'ADMD adresse ses condoléances à ses proches et déclare : « Je suis soulagé d'avoir pu assister au départ d'Alain dans une grande sérénité et une immense dignité. Alain Cocq méritait plus que quiconque, après plus de trente années de souffrances, de choisir le moment et la manière de mourir. Je remercie les dirigeants de l'association suisse qui lui ont apporté le respect et le soulagement que la France lui refusait. »